

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale,
de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,
concernant
Les titres-services

Le système des titres services permet aux particuliers de bénéficier de services comme le nettoyage du domicile, le repassage, la lessive ou encore la préparation des repas notamment. L'utilisateur a alors la possibilité de payer chaque heure de travail au moyen d'un titre-service électronique ou papier.

Ce système rencontre un vif succès auprès des particuliers puisque l'aide apportée est non négligeable et le temps gagné peut être mis à la disposition d'autres activités.

Néanmoins, afin de quantifier ce phénomène, je souhaiterais faire le point sur cette pratique. Madame la Ministre dispose-t-elle des chiffres sur le nombre de titres-services utilisées depuis 2019? Une ventilation existe-t-elle par année mais également entre les titres-services papier et électronique?

Réponse de la Ministre Morreale:

[Mai 2023]

L'honorable membre trouvera, dans les tableaux en annexe, la ventilation des titres-services depuis 2019.